

Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la séance du conseil communautaire qui aura lieu **mercredi 16 septembre 2026 à 19 heures à la Salle PMR de Selongey.**

Le conseil communautaire sera précédé d'une intervention de Madame Catherine LOUIS, présidente du Pays Seine et Tilles en Bourgogne.

ORDRE DU JOUR

1. GOUVERNANCE

- 1.1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil communautaire
- 1.2. Installation d'une nouvelle conseillère communautaire pour la commune de Selongey

2. FINANCES

- 2.1. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- 2.2. Rappel : mise à jour des éléments de confort pour la TFB
- 2.3. Décision modification n°2 sur le budget général (fonctionnement)
- 2.4. Décision modificative n°1 sur le budget interconnexion (investissement)
- 2.5. Demande de subvention au conseil départemental pour les travaux de rénovation des toitures à la maison médicale

3. PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

- 3.1. Mise à jour du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaire
- 3.2. Point sur l'été et sur la rentrée

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Mise à jour du tableau des effectifs – modification, suppression, création de postes

5. INTERCONNEXION

- 5.1. Vote du prix de l'eau au m3 à compter du 1^{er} janvier 2027

6. MOBILITE

- 6.1. Demande de création d'un arrêt de bus supplémentaire sur la commune de Selongey

7. DIVERS

- 7.1. Avenant et révision des prix – marché de fourniture de repas en liaison froide conclu avec la société SHCB
- 7.2. Point sur les conclusions de la commission SPANC ayant eu lieu le 09/09/2026
- 7.3. Arrêt des permanences SOS médecins depuis début juillet 2026
- 7.4. Départs et arrivées dans la maison médicale
- 7.5. Réunions et dates importantes à venir
- 7.6. Sujets divers

Le président,

Serge BAVARD



Communauté de communes Tille et Venelle - Porte de Bourgogne

20 rue de la Patenée - 21260 Selongey • 03.80.75.51.11 • bonjour@tille-venelle.fr
Siret : 20007091000068 - APE : 8411Z

